



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018
VALANT POUR PROCES-VERBAL**

Procès-verbal en date du 10 Avril 2018 sous la présidence de Mme Christine GUTTIN, Maire, assistée de Mmes MM. Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Lilyan DELUBAC, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, adjoints ; Eléonore BEL, Pierre CARRE, Claire GROTOWSKI, Frédéric HILLAIRE, Delphine KUNTZ, Annick PORTAL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme MM. Bernard LY, Bernard MEYER, Stéphanie PONCET, conseillers municipaux ayant donné respectivement pouvoir à MM. CARRE, IVOL et BEL. Mme MM. Cédric CHARTON, Fanny DALMAIS, Jean LEROY et Hakim REFFAS conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme LETELLIER.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 28/02/2018 sera approuvé lors de la prochaine séance.

DELIBERATION N°2018-021 : ECLAIRAGE PUBLIC GIRATOIRE RD 50 - SEDI - AMORTISSEMENT DUREE

Les subventions supportées au compte 20141512 concernant les travaux « Eclairage public - Giratoire RD50 » sont à amortir sur une durée de 10 ans.

Montant des travaux mandatés sur l'année 2017 : 4 048,00€

Durée amortissement 10 ans

Montant annuité Dépenses / Recettes : 404,80€

Imputation comptable :

Dépense fonctionnement □ compte 6811

Recette investissement □ compte 28041512

TABLEAU AMORTISSEMENT :

| <i>ANNEES</i> | <i>DEPENSES Compte 6811</i> | <i>RECETTES Compte 28041512</i> |
|---------------|---------------------------------|-------------------------------------|
| 2018 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2019 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2020 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2021 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2022 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2023 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2024 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2025 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2026 | 404,80€ | 404,80€ |
| 2027 | 404,80€ | 404,80€ |
| TOTAL | 4 048,00€ | 4 048,00€ |

Le Conseil municipal DECIDE d'inscrire les montants nécessaires à cette opération au Budget primitif 2018.
ADOpte à L'UNANIMITE.

DELIBERATION n°2018-022 : SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE :

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser, dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-dessous, intitulés : Collectivité : CHIRENS - Affaire n°17-004-105 - EP Rénovation Coffret + Lanterne.

Après étude, le plan de financement prévisionnel modifié est le suivant :

Prix de revient prévisionnel TTC de l'opération estimée à : 65 260€
Montant total des financements externes s'élevant à : 34 413€



**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018
VALANT POUR PROCES-VERBAL**

Contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élevant à : 29 281€

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif.
- de la contribution correspondante au SEDI.

Le Conseil Municipal de Chirens :

- PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 65 260€

Financements externes : 34 413€

Participation prévisionnelle : 30 847€ (frais SEDI + contribution aux investissements)

- PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 29 281€ (paiement en 3 versements : acompte de 30%, acompte de 50% puis solde). Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tous documents permettant de mener à bien ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fin de séance à 22H38